

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 septembre 2024

Conseil maritime de façade : la planification maritime Sud-Atlantique en construction

Lundi 16 septembre 2024, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, et le vice-amiral d'escadre Jean-François QUERAT, préfet maritime de l'Atlantique, ont réuni les membres du Conseil maritime de façade de la façade Sud-Atlantique. Suite au débat public relatif à la planification de l'espace maritime conduit par la Commission nationale du débat public à l'échelle des 4 façades maritimes, les travaux de mise à jour du document stratégique de façade intégrant le développement de l'éolien en mer et la création de zones de protection forte ont été présentés aux acteurs de la mer et du littoral.

Les conclusions du débat public, publiées 26 juin 2024, ont été prises en compte dans les travaux de mise à jour des documents stratégiques de façade. Le rapport est consultable à l'adresse suivante : (<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/les-enseignements-du-debat-5918>).

Par décision du 26 septembre 2024, le ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires établira les suites données par l'État au bilan du débat public et à la planification énergétique. Cette décision actera également la poursuite des travaux de mise à jour de la stratégie de façade, en vue de la saisine de l'autorité environnementale courant octobre et de la consultation du public et des instances réglementaires au premier semestre 2025.

Le Conseil maritime de façade a validé la vision à horizon 2050 ainsi que les objectifs stratégiques associés à la planification des activités économiques et à la préservation de l'environnement pour la façade Sud-Atlantique. Un point spécifique a été consacré à la mise en place des zones de protection forte afin d'atteindre les objectifs de couverture spatiale de 3 % des eaux marines de la façade, et un avis favorable a été rendu par les membres sur la reconnaissance en protection forte de 4 secteurs du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis situés dans les réserves naturelles nationales de Lilleau des Niges et de Moëze-Oléron.

Le Conseil maritime de façade a également fait un point sur l'avancement des travaux d'identification des futures zones prioritaires d'implantation de parcs éoliens en mer au large de la façade Sud-Atlantique, conduits en lien avec les acteurs de la façade. Ces travaux tiennent compte des enseignements du débat public et des travaux de la commission permanente du Conseil maritime de façade, présidée par Mme Nathalie Le Yondre. Avec une puissance installée entre 7 et 11 GW en 2050 et un jalon intermédiaire à 2035 (entre 2,5 et 5,5 GW) intégrant les deux projets de parcs déjà décidés au large de l'île d'Oléron, ils offrent de la visibilité pour les 10 prochaines années et à horizon 2050 à l'ensemble des acteurs sur le développement de cette filière, source d'énergie renouvelable et créatrice de retombées socio-économiques pour le territoire régional.

Le Conseil maritime de façade a également convié Aquitaine Blue Énergies, cluster dédié aux énergies marines renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises locales à faire émerger des projets innovants dans le secteur des énergies marines renouvelables et de soutenir la filière régionale.

Plus d'informations sur le document stratégique de façade sont consultables sur le site : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr.